

Le 6 juin 2023

Résidant(e) du secteur du développement résidentiel Maria-Goretti

Objet : Processus de conciliation et de médiation - proposition d'entente

Madame,
Monsieur,

La Ville de Québec a mis en place un processus de conciliation et de médiation concernant le **projet de développement résidentiel Maria-Goretti**. Pour le site localisé au 7245, avenue Paul-Comtois, le statu quo n'est plus une option puisqu'un acte réglementaire est requis afin de finaliser la construction du bâtiment résidentiel et ainsi, le rendre conforme. Pour en apprendre davantage sur l'historique du projet, vous pouvez consulter le site de la Ville au www.ville.quebec.qc.ca/consultations.

En décembre 2022, la Ville a mandaté M. Louis-Marie Vachon, avocat, médiateur et arbitre, afin de rapprocher et de concilier les différents intervenants concernés dans le but de trouver une voie de passage menant à la finalisation du projet.

Étapes réalisées

Depuis cette date, **des porte-parole ont été nommés pour agir et représenter les citoyens s'opposant activement au projet, dans le processus de médiation**. Ensuite, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différentes parties engagées, dont les promoteurs, les porte-parole et des dirigeants du conseil d'administration du Syndicat de copropriété. Les discussions ont permis de vous **proposer une entente** sur laquelle nous **aimerions connaître votre point de vue**.

Projet d'entente

Lors d'une rencontre tenue le 2 mai 2023 avec les parties mentionnées ci-haut, une entente a été conclue, dont voici les éléments :

- Les promoteurs construiront un maximum de 36 unités de condos dans un espace d'environ + ou - 135 pieds approximativement à partir du bâtiment déjà construit au 7245, rue Paul-Comtois.
- Les promoteurs construiront un maximum de neuf maisons en rangée dans l'espace d'environ + ou - 95 pieds approximativement qu'il y aura entre le boulevard Cloutier et les 36 unités de condos construites selon le paragraphe précédent.
- Les promoteurs construiront un maximum de 15 maisons en rangée sur la rue Trudelle.
- Le ratio de stationnements disponibles pour les propriétaires ou locataires des unités de condos sera de 1,3 par unité.
- Les promoteurs s'engagent à remettre dans les prochaines semaines aux intervenants quelques esquisses de « traitements architecturaux » montrant des aménagements possibles des maisons en rangée sur le boulevard Cloutier et la rue Trudelle.
- L'aménagement des maisons en rangée devra avoir le moins d'impact visuel possible, particulièrement sur le boulevard Cloutier.
- Les fondations des maisons en rangée construites sur le boulevard Cloutier devront être enfouies dans le sol le plus possible.

Je suis heureux que M^e Vachon puisse compter sur votre entière collaboration dans la réalisation du mandat qui lui est confié. **D'ici le 22 juin, je vous invite à communiquer avec lui** par courriel au lmvachon@hotmail.com ou à consulter le www.mediation-arbitrage-lmv.ca pour avoir toutes les coordonnées. Vous pourrez ainsi lui donner votre avis sur les termes de cette entente, en plus de poser vos questions. Sans nouvelle de votre part concernant cette entente proposée, il considérera que le projet vous convient. Selon les commentaires reçus, il verra les prochaines étapes à mettre en place.

Cordialement,

Stephan Bugay

Stephan Bugay
Directeur de l'arrondissement de Charlesbourg

AVIS IMPORTANT

Développement résidentiel Maria-Goretti

Proposition d'une entente dans le cadre
du processus de conciliation et de médiation